

CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CIMETIERE DE L'OUEST

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

Vu la demande présentée par :

Madame KOHOUT Martine, Aline, Claude

domiciliée : **31 Place de la Liberté CASTELNAUDARY (11400)**

et tendant à obtenir une concession de case columbarium dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture **particulière de sa famille**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23, relatifs aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2026-73 en date du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire,

Vu la décision 2025-368 du 9 décembre 2025 portant fixation des tarifs des concessions funéraires

D E C I S I O N 2 0 2 6 - 1 5 1

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé :

- une concession pour une durée **de 30 années**
- à compter du **2 juin 2026**

Article 2 – La concession est accordée à titre de :

- **concession nouvelle**

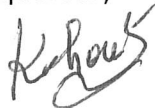
Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme de 543,00€ (cinq cent quarante-trois euros) et de 25,00€ de frais d'enregistrement qui ont été versés dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K2841366 du 2 juin 2026.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Article 5.-La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

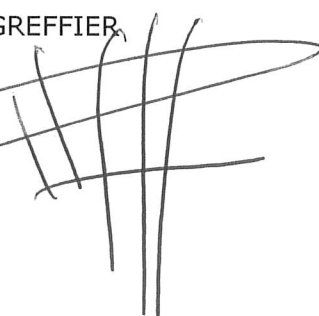
Article 6.-La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

L'acquéreur,



Fait en Mairie, le 2 juin 2026

Le Maire,
Philippe GREFFIER,

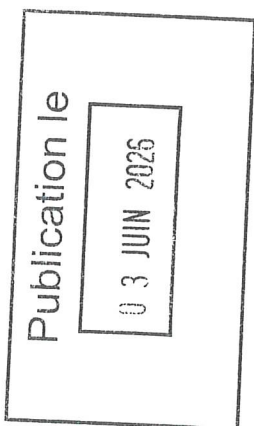



N°d'ordre : 3971/435

Section Ouest 3

Columbarium B

Case 48



Exemplaire destiné au(x) :

- Titulaire de la concession
- Receveur Municipal
- Archives de la Commune